



Maison en construction en cours

Par **Molinyiaco**, le **26/09/2017 à 17:38**

Bonjour ,

J'ai besoin me renseigner sur la maison construite en cours de terminé juillet 18 , et le donation est le nom de mon mari faite par ses parents et la maison à notre deux dont nous sommes mariées depuis un an , sans contrat de mariage et mon mari me demande le divorce , je suis sans emploi et mère 4 enfants , j'aurai la maison , financer par mes beaux parents ?
Merci

Par **Visiteur**, le **26/09/2017 à 18:55**

Bonjour,

Prenez vite un avocat, car vous devrez monter un dossier pour obtenir 50% de la valeur de la maison, qui appartient de fait à votre mari.

Par **morobar**, le **27/09/2017 à 10:02**

Bonjour,

L'avocat devra être super très fort pour obtenir un seul euro sur la valeur de la maison partiellement construite sur le terrain donné et aux seuls frais du futur ex-mari, en l'absence de toute contribution financière du conjoint.

Ce n'est même pas la résidence commune du couple.

Par **amajuris**, le **27/09/2017** à **10:03**

bonjour,
de quelle donation s'agit-il ? si vous avez fait construire sur un terrain donné à votre mari par ses parents, la maison appartient en propre à votre mari.
si la communauté a participé à son financement, votre mari devra une récompense à la communauté.
comme vous n'êtes mariés que depuis 1 an, je suppose que vos 4 enfants ne sont pas de lui donc pas de pension alimentaire et il ne faut pas espérer une grosse prestation compensatoire.
salutations

Par **Molinyiaco**, le **27/09/2017** à **14:19**

bonjour ,
je vais consulter auprès de mon avocat , je saurais quoi
pour le donation au nom de mon mari signe par ses parents ..
pour la maison au nom de nous deux ,on signe le contrat en mars 17 , donc l maison est en cours de construction , paye par ses parents ,dont mon mari n' a rien paye , j'ai 4 enfants dont un enfant en commun a peine un an